

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 17 mars 2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 13

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

3 pouvoirs : Mme VALLA Marie-Paule donne pouvoir à Mr MORIN Daniel

Mme PRIEUR Carole donne pouvoir à Mme GUYOT Marie-Louise

Mr VIZIER Jérôme donne pouvoir à Mme BERGER Christine

Date de la convocation : 08 mars 2016

Date de l'affichage : 08 mars 2016

L'An deux mil seize et le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le huit mars deux mil seize.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, CROCHET Gilles, BENIGAUD Patrick, MORIN Daniel, FRIZOT Bernard, CHARPENTIER Jean-Marie, GILLARDIN Jean-Michel
Mmes BERGER Christine, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette, GUYOT Marie-Louise, DUPONT Sandra, LAVOCAT Hélène

Excusés : Mmes PRIEUR Carole, VALLA Marie-Paule, MARECHAL Marie Noëlle, Mrs FAVARETTO Alain, VIZIER Jérôme, BERNON Gérard

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT LA GARENNE

Dressés par Monsieur ORARD Guy
Receveur Municipal

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention que le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2015 par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<p style="text-align: center;">VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT LA GARENNE</p>
--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen de l'Assemblée, Monsieur CROCHET Gilles, élu président de séance en application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales délibère sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2015.

Monsieur LOGNON Alain, Maire, s'est retiré le temps du vote.

Le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention le Compte Administratif 2015 de la Commune.

<p style="text-align: center;">AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 BUDGET COMMUNE</p>

Après avoir entendu le Compte Administratif 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le Compte Administratif 2015 présente :

Investissement :

Excédent 2015 : 118 216, 31

Déficit N-1 : 90 971, 87

Excédent : 27 244, 44

Déficit RAR : 149 700, 00

Déficit global : 122 455, 56

Fonctionnement :

Excédent 2015 : 175 495, 65

Excédent N-1 : 110 650, 85

Excédent : 286 146, 50

Au 002 :.....163 690, 94
Au 1068 :.....122 455, 56
Au 001 :.....27 244, 44

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte Administratif 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le Compte Administratif 2015 présente :

Investissement :

Déficit 2015 :.....1 509, 82
Déficit N-1 : 27 985, 43

Déficit : 29 495, 25

Fonctionnement :

Excédent 2015 :.....33 481, 11
Excédent N-1 :.....124, 55

Excédent :.....33 605, 66

Au 001 :.....29 495, 25
Au 1068 :.....29 495, 25
Au 002.....4 110, 41

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget assainissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 BUDGET LOTISSEMENT LA GARENNE

Après avoir entendu le Compte Administratif 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le Compte Administratif 2015 présente :

Investissement :

Déficit 2015 :.....16 925, 47

Excédent N-1 :.....21 520, 51

Excédent :4 595, 04

Au 001 :.....4 595, 04

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget lotissement la Garenne.

DELIBERATION POUR VOTE DU TAUX DES TAXES

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée, après avoir délibéré, accepte par 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de reconduire pour l'année 2016 les taux appliqués pour les 3 taxes en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation :.....9, 50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :.....7, 95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :.....20, 85 %

DELIBERATION POUR REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2016
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif de la redevance d'assainissement est fixé, chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1. Le montant de la part fixe est maintenu à 50 € par abonné assujetti à la redevance,

2. Le montant de la part variable est maintenu à 0.50 € par mètre cube d'eau consommé pour la dite période

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain rappelle l'obligation d'augmenter la redevance assainissement dans le cadre de la loi NOTRE. Après discussion, l'Assemblée prendra une délibération d'ici la fin de l'année afin que celle-ci soit applicable dès 2017.

Monsieur LOGNON Alain informe qu'il a rencontré les services du Sivom Sologne Bourbonnaise car le réseau du chemin de la Voûte est très endommagé et que des travaux seront à prévoir.

Monsieur LOGNON Alain explique l'évolution de ses démarches auprès de la Poste afin que le bureau de Poste devienne Maison des Services Publics. Les organismes qu'il a pu rencontrer seraient favorables pour venir tenir des permanences. Malgré les exigences de la Préfecture, si le bureau de Poste ne devient pas Maison des Services Publics au 01 janvier 2017, il subira des restrictions d'horaires d'ouverture.

Monsieur LOGNON Alain fait état des travaux / achats qui ont eu lieu ces dernières semaines à savoir, le changement de 2 pneus sur un tracteur, la réparation de la route de la Bessaie suite au débordement d'un étang, la recherche d'une fuite d'eau au restaurant scolaire, la réparation du lave-vaisselle et la panne du réfrigérateur à l'ancienne cantine. Il propose que celui-ci soit remplacé par celui du restaurant scolaire et de prévoir au budget 2016 l'achat d'une armoire froide double porte pour le restaurant scolaire.

Madame BERGER Christine informe que les boîtes à idées ont été relevées et que seulement celles installées à la halte nautique et devant la Mairie resteront en place.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel demande s'il ne serait pas intéressant d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du marché couvert. Monsieur LOGNON Alain l'informe que ce sujet avait déjà été évoqué et qu'après réflexion, il avait été décidé de ne pas donner de suite favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.